

MARAIS DU HAUT-PONT

Commune de Douriez

Maître d'ouvrage : Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Propriétaire : commune de Douriez

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Années : 2007-2011



R1

SURFACE
453 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION
195 000 €

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	97 500 €
Conseil régional Nord-Pas-de-Calais	97 500 €

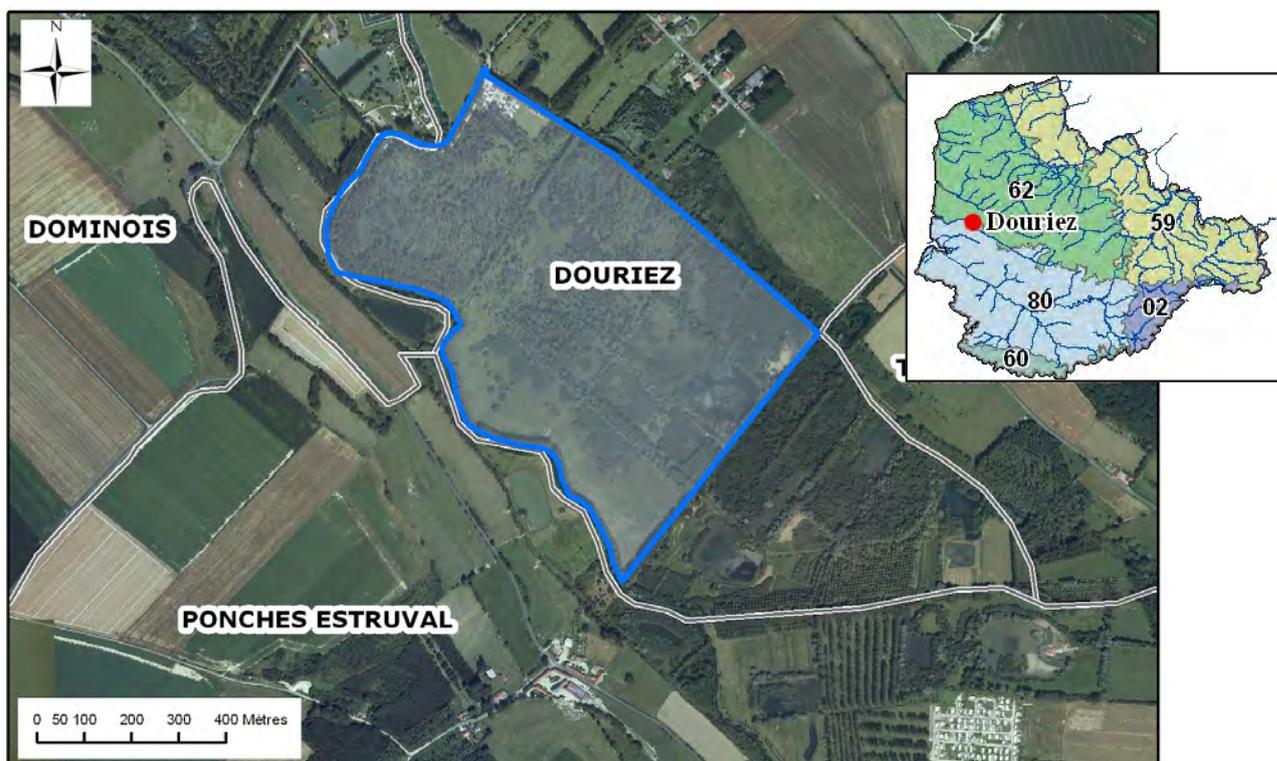
Contexte

La basse vallée de l'Authie constitue le secteur dans lequel se concentre la majeure partie des zones tourbeuses du bassin versant de ce fleuve. Elles jouent un rôle épurateur des eaux et présentent un fort intérêt pour la conservation d'espèces et d'habitats.

Le marais du Haut-Pont localisé dans la commune de Douriez est situé dans le lit majeur de l'Authie, en basse vallée. Malgré un paysage dominé par une peupleraie* couvrant plus de la moitié de la surface, le site a été classé en ZNIEFF* de type 1* et fait partie du réseau Natura 2000*. Il possède de nombreux habitats hygrophiles* en sous-étage, des cariçaies*, des roselières et des prairies mésohygrophiles*.

Au niveau faunistique et floristique :

- treize espèces végétales ont un intérêt patrimonial au niveau national et/ou régional : Grande Douve (*Ranunculus lingua*), Stellaire des marais (*Stellaria palustris*)... ;
- une vingtaine d'oiseaux nicheurs y est recensée tels que la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) et le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*). Deux espèces identifiées au titre de la directive « Oiseaux » sont présentes : le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) et la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ;
- la faune invertébrée est diversifiée avec quelques espèces intéressantes de libellules : Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*) et Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) ;
- le marais constitue également un site important pour *Vertigo moulinsiana*, mollusque d'intérêt communautaire.



Enjeux et objectif

Une convention de gestion écologique du marais du Haut-Pont a été signée entre la commune de Douriez et le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais le 15 décembre 2006.

Un plan de travail a été validé pour une durée de cinq ans. Le projet consiste à réhabiliter hydrologiquement et écologiquement ce marais qui a été en grande partie dégradé par des usages inappropriés, notamment la plantation d'une peupleraie*.

L'objectif est de retrouver un bon état écologique pour le site en exploitant la peupleraie* et en favorisant l'expression d'habitats naturels d'intérêt communautaire aujourd'hui absents ou disparus : les habitats naturels de milieux ouverts tourbeux ou para-tourbeux.

Ces opérations permettront :

- de conserver les espèces et habitats déjà présents, de renforcer les populations et de favoriser l'apparition de nouvelles espèces (faune/flore) et habitats à enjeu patrimonial,
- de favoriser la persistance d'une lame d'eau printanière pour les habitats et les espèces et de favoriser les capacités de stockage et d'auto-épuration de cette zone.



Peupleraie

Actions et travaux

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs actions ont été définies :

- réduction de 80% du couvert de peupliers par leur exploitation, avec un encadrement ponctuel de l'ONF*,
- gestion par broyage et fauche des rejets,
- mise en place d'une gestion conservatoire par fauche exportatrice et/ou pâturage extensif.

L'exploitation des peupliers a été définie sur quatre lots. La société Dargent spécialisée pour le travail en milieu humide a été retenue pour les travaux. Le produit de la vente du bois a été réinvesti par la commune dans la réhabilitation du marais. Les opérations ont commencé en 2007 et sont prévues sur cinq années.

Travaux réalisés :

2007 :

- mise en place des conditions d'exploitation (deux places de dépôts et trois passages busés pour permettre le passage des engins),
- coupe des peupliers, exportation des troncs et traitement des têtes sur le lot 1 et une partie du lot 2,
- coupe des rejets de peupliers exploités par la commune.

2008 :

- entretien dans les parcelles déboisées (éclatement des souches et broyage de la végétation),
- fauche des parcelles déboisées avec exportation des produits de fauche,
- débroussaillage par coupe de jeunes saules.

2009 :

- coupe des peupliers et exportation des lots 2 (finalisation), 3 et 4,
- entretien dans les parcelles déboisées (éclatement des souches et broyage de la végétation),
- fauche des parcelles déboisées avec exportation des produits de fauche,
- coupe des rejets de saules.



Exploitations des peupliers



Résultats

L'exploitation des peupliers est désormais achevée.

Des critères d'évaluation seront mis en place :

- évolution des niveaux piézométriques*,
- surfaces de marais ouvert restaurées,
- évolution des populations d'espèces indicatrices (notamment *Vertigo moulinsiana*),
- apparition/disparition d'espèces.

Perspectives

Des travaux d'éclatement des souches et de broyage de la végétation sont prévus afin de finaliser les opérations. Ils permettront de limiter les rejets et ainsi de faciliter la gestion future.

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un pâturage adapté et/ou d'une fauche afin de maintenir le milieu ouvert par endroit, l'objectif étant de conserver une mosaïque d'habitats. Ces opérations permettront de restaurer le milieu et de contenir les saules qui risquent de refermer rapidement le milieu en l'absence des peupliers.

La mise en place d'aménagement pour le public n'est pas envisagée. Il s'agit en priorité de restaurer écologiquement le marais et de créer un outil de sensibilisation à la préservation de la nature.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00
COMMUNE DE DOURIEZ : MAIRIE 03.21.86.33.55
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/
ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31
CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS :
ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30